

**Séance du vendredi 16 décembre 2016**

Date de la convocation : 09 décembre 2016

**Membres en exercice :**  
14

*L'an deux mille seize et le seize décembre à 20 heures 30,  
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la  
présidence de Bernard CHAMBARON*

**Présents : 13**

**Présents :** Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Jean-Charles FAYON, Anne-Marie GRAFFOILLERE, Yannick BOULET, Sébastien BOURDIE, Jérôme COLLE, Patrice CRISPOUL, Gilles ENGELVIN, Bernadette PORTAL, Jean-Paul POUDETOUX, Chantal SOULIER, Bernard TALAMANDIER

**Représentés: 1**

**Représentés:** Patrick BERTRAND

**Votants: 14**

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance :** Monsieur Pierre BILA

20 heures 30

**Objet: TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2017 -  
DE\_2016\_069**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de réviser les conditions d'applications et les tarifs des redevances pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée reconduit les conditions d'applications 2016 et fixe les tarifs TTC suivants :

**CONCESSIONS CIMETIERES**

→ 6 M<sup>2</sup> : 55 €

→ 9 M<sup>2</sup> : 83 €

**CONCESSIONS COLUMBARIUM**

→ Dépôt d'une urne : 1000 €

Le Conseil Municipal décide de verser la totalité du produit de la vente des cases du columbarium sur le budget communal. Il répartit le produit de la vente des concessions du cimetière de la façon suivante : 50% pour le budget du CCAS et 50 % pour le budget communal.

**BASCULE COMMUNALE**

→ PONT BASCULE

De 0 à 1500 kg = 2 €

De 1500 kg à 5000 kg = 3 €

Plus de 5000kg = 5 €

→ PESE BETAÏL

Une pesée = 1 €

**LOCATION DU FRIGO COMMUNAL**

→ Location pour deux jours : 70 €

**INTERVENTION EXTERIEURE DU PERSONNEL AVEC LE MATERIEL COMMUNAL**

→ Montant de l'intervention : 80 € de l'heure

**LOCATION DE LA SALLE DES FETES**

**HABITANTS DE LA COMMUNE**

→ Du vendredi au lundi : 100 €

→ 1/2 journée : 50 €

L'utilisation de la cuisine : 50 €

RF Sous Préfecture de SAINT-FLOUR
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR 22/12/2016 015-211502315-20161216 DE 2016_069 DE

## **HABITANTS HORS COMMUNE ET ASSOCIATIONS HORS COMMUNE**

→ Du vendredi au lundi : 200 €  
L'utilisation de la cuisine : 50 €

## **LA CAUTION POUR TOUTES MANIFESTATIONS S'ELEVE A 120 €**

Les clés seront remises le VENDREDI et rendues impérativement le LUNDI dans la MATINEE.  
L'état des lieux sera effectué par le personnel affecté à ce travail.

## **UTILISATION DE LA VAISSELLE**

→ Une assiette cassée sera facturée 2 €  
→ Un verre cassé sera facturé 1 €

## **TARIFS DE L'EAU**

→ Abonnement compteur : 30 €  
→ Tranche 1 : 0-150 m<sup>3</sup> : 0.750 €  
→ Tranche 2 : 151-1500 m<sup>3</sup> : 0.466 €  
→ Tranche 3 : + de 1500 m<sup>3</sup> : 0.408 €  
→ Taxe Assainissement : 0.152 €/m<sup>3</sup>

## **PREMIER RACCORDEMENT DEPLACEMENT OU CHANGEMENT DE COMPTEUR**

→ Premier raccordement au réseau comprenant : le branchement à la conduite principale, la pose de la canalisation particulière avec robinet vanne et pose d'un compteur dans un coffret extérieur sera facturé 200 € (DN 15) 300 € (DN 20)  
→ Déplacement d'un compteur : 150 €  
→ Changement d'un compteur en cas de gel ou défaut d'entretien : 55 €  
→ Redevance fermeture/ouverture de vanne 50 €  
→ Démontage compteur : 50 €

## **TAXE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

→ Montant forfaitaire de raccordement au réseau d'assainissement collectif : 350 € auquel s'ajoutera une somme de 28 € le mètre linéaire de canalisations qui sera posées.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Bernard CHAMBARON



RF
Sous Préfecture de SAINT-FOUR
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/12/2016
015-211502315-20161216 DE 2016 069 DE

Séance du vendredi 16 décembre 2016

Date de la convocation : 09 décembre 2016

Membres en exercice :  
14

L'an deux mille seize et le seize décembre à 20 heures 30,  
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la  
présidence de Bernard CHAMBARON

Présents : 13

**Présents :** Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Jean-Charles  
FAYON, Anne-Marie GRAFFOILLERE, Yannick BOULET,  
Sébastien BOURDIE, Jérôme COLLE, Patrice CRISPOUL, Gilles  
ENGELVIN, Bernadette PORTAL, Jean-Paul POUDEROUX, Chantal  
SOULIER, Bernard TALAMANDIER

Représentés: 1

**Représentés:** Patrick BERTRAND

Votants: 14

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance :** Monsieur Pierre BILA

20 heures 30

Objet: DECISIONS MODIFICATIVES N°7 BUDGET COMMUNE -  
DE\_2016\_070

Monsieur le Maire propose d'acquérir une lame de déneigement et une saleuse pour équiper le tracteur communal.  
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette acquisition.

Les fonds nécessaires seront crédités par la décision modificative ci dessous

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2315 - 16	Installat*, matériel et outillage techni	-8500 00	
21578 - 14	Autre matériel et outillage de voirie	8500 00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Bernard CHAMBARON



RF
Sous Préfecture de SAINT-FLOUR
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR 22/12/2016
015-211502315-20161216-DE_2016_070 DE

**Séance du vendredi 16 décembre 2016**

Date de la convocation : 09 décembre 2016

**Membres en exercice :**  
14

*L'an deux mille seize et le seize décembre à 20 heures 30,  
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la  
présidence de Bernard CHAMBARON*

**Présents : 13**

**Présents :** Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Jean-Charles FAYON, Anne-Marie GRAFFOILLERE, Yannick BOULET, Sébastien BOURDIE, Jérôme COLLE, Patrice CRISPOUL, Gilles ENGELVIN, Bernadette PORTAL, Jean-Paul POUDEIROUX, Chantal SOULIER, Bernard TALAMANDIER

**Représentés: 1**

**Représentés:** Patrick BERTRAND

**Votants: 14**

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance :** Monsieur Pierre BILA

20 heures 30

**Objet: LOTISSEMENT LA CROISSETTE -  
DE\_2016\_071**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'au Lotissement de la Croisette, un seul lot reste en vente.

Monsieur le Maire propose de diminuer le prix de vente de ce lot pour que celui-ci soit plus attractif.

Ce dernier lot était à 20.02 € TTC le m<sup>2</sup> et serait à 15.60 € TTC le m<sup>2</sup>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'UNANIMITE la baisse du prix de ce dernier lot.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Bernard CHAMBARON



RF
Sous Préfecture de SAINT-FOUR
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/12/2016
015 211502315-20161216 DE 2016 071-DE

**Séance du vendredi 16 décembre 2016**

Date de la convocation : 09 décembre 2016

**Membres en exercice :**  
14

*L'an deux mille seize et le seize décembre à 20 heures 30,  
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la  
présidence de Bernard CHAMBARON*

**Présents : 13**

**Présents :** Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Jean-Charles  
FAYON, Anne-Marie GRAFFOILLERE, Yannick BOULET,  
Sébastien BOURDIE, Jérôme COLLE, Patrice CRISPOUL, Gilles  
ENGELVIN, Bernadette PORTAL, Jean-Paul POUDEROUX, Chantal  
SOULIER, Bernard TALAMANDIER

**Représentés: 1**

**Représentés:** Patrick BERTRAND

**Votants: 12**

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance :** Monsieur Pierre BILA

20 heures 30

**Objet: EOLIENNES -  
DE\_2016\_072**

Monsieur le Maire expose qu'une demande d'agrandissement du parc éolien lui a été  
proposé.

Après examen du projet, le Conseil Municipal :

- accepte 7 voix Pour, 5 voix Contre, 1 Abstention l'étude présentée.

Monsieur Yannick BOULET , Conseiller Municipal, est susceptible d'être concerné donc il  
ne participa pas au vote

Pour Extrait conforme,  
Le Maire,  
Bernard CHAMBARON



RF
Sous Préfecture de SAINT-FLOUR
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/12/2016
015-211502315-20161216-DE_2016_072-DE

Séance du vendredi 16 décembre 2016

Date de la convocation : 09 décembre 2016

Membres en exercice :  
14

L'an deux mille seize et le seize décembre à 20 heures 30,  
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la  
présidence de Bernard CHAMBARON

Présents : 13

Présents : Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Jean-Charles  
FAYON, Anne-Marie GRAFFOILLERE, Yannick BOULET,  
Sébastien BOURDIE, Jérôme COLLE, Patrice CRISPOUL, Gilles  
ENGELVIN, Bernadette PORTAL, Jean-Paul POUDEROUX, Chantal  
SOULIER, Bernard TALAMANDIER

Représentés: 1

Représentés: Patrick BERTRAND

Votants: 14

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre BILA

20 heures 30

**Objet: Demande de subvention au titre de la DETR 2017 -  
DE\_2016\_073**

**Projet : Aménagement du Centre-Bourg aux abords de l'Auberge**

Monsieur le Maire expose que le projet nommé ci-dessus, dont le coût prévisionnel s'élève à 229 040.00 € Hors Taxes, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017 (DETR).

Le plan de financement serait le suivant :

Coût total 229 040.00 € HT

Fonds Cantal Solidaire 2017 : 13 634 €

DETR sollicitée 68 712 €

Auto financement 146 694 €

Le Conseil Municipal prévoit de déposer une demande de subvention auprès de la Région ainsi que de l'Agence Adour Garonne.

L'échéancier de ce projet serait programmé à partir du 2ème semestre 2017 pour une durée de 12 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE :

- d'arrêter le projet ;
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus ;
- De solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Bernard CHAMBARON



RF
Sous Préfecture de SAINT-FOUR
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/12/2016
015-211502315-20161216-DE_2016_073 DE

**Séance du vendredi 16 décembre 2016**

Date de la convocation : 09 décembre 2016

**Membres en exercice :**  
14

*L'an deux mille seize et le seize décembre à 20 heures 30,  
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la  
présidence de Bernard CHAMBARON*

**Présents : 13**

**Présents :** Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Jean-Charles  
FAYON, Anne-Marie GRAFFOILLERE, Yannick BOULET,  
Sébastien BOURDIE, Jérôme COLLE, Patrice CRISPOUL, Gilles  
ENGELVIN, Bernadette PORTAL, Jean-Paul POUDEIROUX, Chantal  
SOULIER, Bernard TALAMANDIER

**Représentés: 1**

**Représentés:** Patrick BERTRAND

**Votants: 14**

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance :** Monsieur Pierre BILA

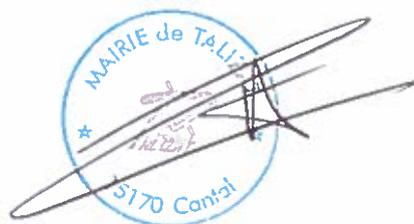
20 heures 30

**Objet: NON REVISION DES LOCATIONS COMMUNALES 2017 -  
DE\_2016\_074**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas réviser les loyers communaux pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer de révision sur les locations communales.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Bernard CHAMBARON



RF
Sous Préfecture de SAINT-FLOUR
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/12/2016
015-211502315-20161216-DE_2016_074-DE

Séance du vendredi 16 décembre 2016

Date de la convocation : 09 décembre 2016

Membres en exercice :  
14

L'an deux mille seize et le seize décembre à 20 heures 30,  
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la  
présidence de Bernard CHAMBARON

Présents : 13

**Présents :** Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Jean-Charles  
FAYON, Anne-Marie GRAFFOILLERE, Yannick BOULET,  
Sébastien BOURDIE, Jérôme COLLE, Patrice CRISPOUL, Gilles  
ENGELVIN, Bernadette PORTAL, Jean-Paul POUDEROUX, Chantal  
SOULIER, Bernard TALAMANDIER

Représentés: 1

**Représentés:** Patrick BERTRAND

Votants: 14

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance :** Monsieur Pierre BILA

20 heures 30

**Objet: DECISIONS MODIFICATIVES N° 2 BUDGET EAU -  
DE\_2016\_075**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
66111	Intérêts réglés à l'échéance	8.46	
7011	Eau		8.46
<b>TOTAL :</b>		<b>8.46</b>	<b>8.46</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Bernard CHAMBARON



RF
Sous Préfecture de SAINT-FLOUR
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR 22/12/2016
015-211502315-20161216 DE_2016_075 DE

**Séance du vendredi 16 décembre 2016**

Date de la convocation : 09 décembre 2016

**Membres en exercice :**  
14

*L'an deux mille seize et le seize décembre à 20 heures 30,  
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la  
présidence de Bernard CHAMBARON*

**Présents : 13**

**Présents :** Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Jean-Charles FAYON, Anne-Marie GRAFFOILLERE, Yannick BOULET, Sébastien BOURDIE, Jérôme COLLE, Patrice CRISPOUL, Gilles ENGELVIN, Bernadette PORTAL, Jean-Paul POUDEROUX, Chantal SOULIER, Bernard TALAMANDIER

**Représentés: 1**

**Représentés:** Patrick BERTRAND

**Votants: 14**

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance :** Monsieur Pierre BILA

20 heures 30

**Objet: DECISIONS MODIFICATIVES N°6 BUDGET COMMUNE -  
DE\_2016\_076**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
678	Autres charges exceptionnelles	510.51	
752	Revenus des immeubles		510.51
<b>TOTAL :</b>		<b>510.51</b>	<b>510.51</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Bernard CHAMBARON



RF
Sous Préfecture de SAINT FLOUR
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/12/2016
015-211502315-20161216-DE_2016_076-DE

**Séance du vendredi 16 décembre 2016**

Date de la convocation : 09 décembre 2016

Membres en exercice :  
14

*L'an deux mille seize et le seize décembre à 20 heures 30,  
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la  
présidence de Bernard CHAMBARON*

Présents : 13

**Présents :** Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Jean-Charles  
FAYON, Anne-Marie GRAFFOILLERE, Yannick BOULET,  
Sébastien BOURDIE, Jérôme COLLE, Patrice CRISPOUL, Gilles  
ENGELVIN, Bernadette PORTAL, Jean-Paul POUDEROUX, Chantal  
SOULIER, Bernard TALAMANDIER

Représentés: 1

**Représentés:** Patrick BERTRAND

Votants: 14

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance :** Monsieur Pierre BILA

20 heures 30

**Objet: AGENDA D ACCESSIBILITE PROGRAMMEE -  
DE\_2016\_077**

Monsieur le Maire présente les travaux pour la mise en accessibilité de tous les bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal prend connaissance du dossier et souhaite réaliser ces travaux sur 6 années :

- en 2017 et 2018 : le Groupe Scolaire
- en 2019 et 2020 : La Mairie et la Salles des Fêtes
- en 2021 et 2022 : L'Eglise, Le Cimetière et le Stade Foot.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Bernard CHAMBARON



RF
Sous Préfecture de SAINT-FLOUR
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/12/2016
015-211502315-20161216 DE 2016_077-DE

Séance du vendredi 16 décembre 2016

Date de la convocation : 09 décembre 2016

Membres en exercice :  
14

L'an deux mille seize et le seize décembre à 20 heures 30,  
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la  
présidence de Bernard CHAMBARON

Présents : 13

Présents : Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Jean-Charles  
FAYON, Anne-Marie GRAFFOILLERE, Yannick BOULET,  
Sébastien BOURDIE, Jérôme COLLE, Patrice CRISPOUL, Gilles  
ENGELVIN, Bernadette PORTAL, Jean-Paul POUDEIROUX, Chantal  
SOULIER, Bernard TALAMANDIER

Représentés: 1

Représentés: Patrick BERTRAND

Votants: 14

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre BILA

20 heures 30

**Objet: TRANSPORTS SCOLAIRES : AIDE FINANCIERE AUX PARENTS D'ELEVES -  
DE\_2016\_078**

Monsieur le Maire signale que le Conseil Départemental a voté une participation des familles. Il s'agit d'un tarif départemental unique d'un montant de 120 € qui correspond à l'abonnement annuel par élève demi-pensionnaire. La participation familiale est encaissée par le Conseil Départemental du Cantal.

La facture annuelle des transports scolaires a été adressée par le Conseil Départemental.

Afin de maintenir la gratuité du transports scolaires aux élèves de l'enseignement primaire, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution d'une aide aux familles correspondant à la participation totale demandée par le Département pour l'année 2016-2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE de verser aux parents d'élèves concernés la participation de 120 euros par élève demandée par le Département du Cantal, qui correspond à l'abonnement annuel de transport par élève demi-pensionnaire ;
- DECIDE d'allouer les crédits nécessaires au budget 2016 du Centre Communal d'Action Sociale.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Bernard CHAMBARON



RF
Sous Préfecture de SAINT FLOUR
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/12/2016
015-211502315-20161216_DE_2016_078-DE